

GROUPE 3 11 FONGICIDES

Fongicide TRIVAPRO® A

USAGE COMMERCIAL

SUSPENSION

Pour la suppression de maladies des céréales, de maïs, et de soja

PRINCIPE ACTIFS:

Azoxystrobine 75 g/L
Propiconazole 125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029 à 0,031 % OU Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03% OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00091% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
POISON**



AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **32184**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **1 L à 1000 L**

Syngenta Canada inc.
140 Research Lane, Research Park
Guelph, ON N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NOCIF SI INGÉRÉ. Cause une irritation des yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever immédiatement les vêtements dont l'intérieur est contaminé par le pesticide. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver complètement et mettre des vêtements propres.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement. Porter des lunettes de protection étanches ou un écran protecteur pour manipuler le produit concentré. Les pilotes doivent porter des gants en néoprène lorsqu'ils montent dans l'avion. Des moyens de repérage mécaniques doivent être utilisés.

Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

NE PAS pénétrer dans le site traité ni autoriser des travailleurs à y pénétrer dans les 12 heures suivant l'application. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

N'appliquer que sur des cultures agricoles et lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime, en tenant compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-877-SYNGENTA/1-877-964-3682.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'azoxystrobine est une substance persistante qui a des effets résiduels. On recommande de ne pas l'utiliser de nouveau dans des zones où on l'a appliquée au cours de la saison précédente.

L'azoxystrobine démontre des propriétés qui peuvent s'infiltrer dans l'eau souterraine. L'emploi du fongicide TRIVAPRO® A peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, particulièrement aux endroits où le sol est perméable (sols sableux, etc.) ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un

sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé durant l'entreposage. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas entreposer au-dessous de 0 °C.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) pour nettoyer les lieux d'un déversement. Si le contenant fuit, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Syngenta Canada inc. (voir la section NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE) pour plus de détails.

En cas de déversements ou de fuites - endiguer le liquide à l'aide d'un matériau inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Absorber le produit déversé avec le matériau inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures - répandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec le matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination.

Sur le sol - enlever les 15 premiers cm de sol sur les lieux du déversement et les remplacer par du sol nouveau. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux règlements provinciaux.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenant récupérables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant à remplissages multiples :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant.

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

TRIVAPRO® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE 3 11 FONGICIDES

Fongicide TRIVAPRO® A

USAGE COMMERCIAL

SUSPENSION

Pour la suppression de maladies des céréales, de maïs, et de soja

PRINCIPE ACTIFS:

Azoxystrobine 75 g/L

Propiconazole 125 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,029 à 0,031 % OU Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03% OU 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00091% et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00030% et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,03% à titre d'agents de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : **32184***LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NOCIF SI INGÉRÉ. Cause une irritation des yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever immédiatement les vêtements dont l'intérieur est contaminé par le pesticide. Laver les vêtements contaminés séparément des autres vêtements de la maisonnée avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver complètement et mettre des vêtements propres.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et les réparations de l'équipement. Porter des lunettes de protection étanches ou un écran protecteur pour manipuler le produit concentré. Les pilotes doivent porter des gants en néoprène lorsqu'ils montent dans l'avion. Des moyens de repérage mécaniques doivent être utilisés.

Enlever immédiatement tout vêtement/EPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Enlever l'EPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'EPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'EPI séparément des vêtements de la maison.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

NE PAS pénétrer dans le site traité ni autoriser des travailleurs à y pénétrer dans les 12 heures suivant l'application. Consulter la section **MODE D'EMPLOI** pour les délais de sécurité propres aux cultures.

N'appliquer que sur des cultures agricoles et lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime, en tenant compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

L'azoxystrobine est une substance persistante qui a des effets résiduels. On recommande de ne pas l'utiliser de nouveau dans des zones où on l'a appliquée au cours de la saison précédente.

L'azoxystrobine démontre des propriétés qui peuvent s'infiltrer dans l'eau souterraine. L'emploi du fongicide TRIVAPRO® A peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, particulièrement aux endroits où le sol est perméable (sols sableux, etc.) ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé durant l'entreposage. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer le produit à proximité d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Ne pas entreposer au-dessous de 0 °C.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) pour nettoyer les lieux d'un déversement. Si le contenant fuit, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Syngenta Canada inc. (voir la section NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE) pour plus de détails.

En cas de déversements ou de fuites - endiguer le liquide à l'aide d'un matériau inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Absorber le produit déversé avec le matériau inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures - répandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec le matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination.

Sur le sol - enlever les 15 premiers cm de sol sur les lieux du déversement et les remplacer par du sol nouveau. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux règlements provinciaux.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenant récupérables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant)

Contenant à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenant recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Le fongicide TRIVAPRO A est un fongicide préventif à large spectre affichant des propriétés systémiques et curatives qui est recommandé pour la suppression de maladies importantes dans le groupe de cultures 6 (légumineuses, y compris le soja) et le groupe de cultures 15 (céréales et bleuets). Le fongicide TRIVAPRO A peut être appliqué sous forme de pulvérisation foliaire dans le cadre de programmes de pulvérisation en alternance ou en mélange avec d'autres produits de protection des cultures. Tous les traitements doivent être effectués selon les directives suivantes.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

NE PAS appliquer le fongicide TRIVAPRO A avec de l'équipement d'irrigation.

NE PAS appliquer le fongicide TRIVAPRO A avec un pulvérisateur à bas volume (moins de 30 L/ha).

NE PAS utiliser dans les pépinières, les serres ou les plantations ornementales.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Un délai d'accès de 1 jour est requis pour les travailleurs affectés à la récolte manuelle et à l'écimage du maïs traité.

Dans certaines conditions favorables à des périodes d'infection prolongées, utiliser un autre fongicide homologué pour effectuer des traitements supplémentaires.

PRÉCAUTIONS RELATIVES AUX ROTATIONS DE CULTURES

Voir le tableau suivant pour connaître les restrictions concernant la rotation des cultures.

Cultures en rotation	Temps entre la dernière application de produits à base d'azoxystrobine et de propiconazole et le semis
Toutes les cultures pour lesquelles l'azoxystrobine et le propiconazole sont homologués	0 jour
Toutes les autres cultures destinées à l'alimentation humaine et animale	105 jours
Avoine et seigle	45 jours

PHYTOTOXICITÉ

Le fongicide TRIVAPRO A démontre certains effets phytotoxiques une fois mélangé à des produits se présentant sous forme de concentrés émulsifiables. Ces effets sont accrus si l'application a lieu par temps frais et nuageux et si ces conditions persistent pendant plusieurs jours après l'application. En outre, les adjuvants qui contiennent certaines formes de silicone peuvent hausser la phytotoxicité du mélange.

LUTTE INTÉGRÉE

Le fongicide TRIVAPRO A devrait être intégré à une stratégie globale de gestion des maladies et des ravageurs lorsqu'il faut recourir à un traitement fongique. Il faut aussi mettre en œuvre des pratiques culturales qui ralentissent le développement des maladies. La section MODE D'EMPLOI de l'étiquette contient des recommandations spécifiques sur la lutte intégrée pour chaque culture. Consulter les conseillers agricoles locaux pour en savoir davantage sur les autres stratégies de lutte intégrée employées dans la région.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

Il est important de vérifier à petite échelle la compatibilité physique des produits antiparasitaires utilisés en mélange avant de remplir le réservoir du pulvérisateur. Vérifier la compatibilité des mélanges contenant le fongicide TRIVAPRO A en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles des produits d'association et d'eau avant de les mélanger dans le réservoir du pulvérisateur.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association en formulations WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
3. Verser le fongicide TRIVAPRO A (SE) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
4. Verser les autres produits d'association en formulation SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
5. Verser les autres produits d'association en formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
6. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
7. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit complet.
8. Finir de remplir le réservoir du pulvérisateur d'eau et maintenir une bonne agitation.
9. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
10. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
11. **NE PAS** procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

Lorsqu'on utilise de l'équipement de manutention des produits chimiques pour remplir le pulvérisateur, les recommandations supplémentaires suivantes s'appliquent :

- il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot;
- les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lots;
- il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le fongicide TRIVAPRO A, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide TRIVAPRO A sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et tous les boyaux, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux désirables, des puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

DIRECTIVES RELATIVES À L'ÉQUIPEMENT

Application avec pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (Norme S-572.1 de l'ASABE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

DIRECTIVES DE PULVÉRISATION :

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 45 L de solution de pulvérisation à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux ci-après sur les cultures et les insectes, selon le volume le plus GRAND.
2. Agitation dans le réservoir du pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'injection de liquide qui permet une recirculation d'au moins 10 % du volume du réservoir par minute. **NE PAS** utiliser d'agitateur pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter tout encrassement. Utiliser un tamis de 16 mailles ou moins du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Utiliser un tamis de 50 mailles ou moins entre la pompe et la rampe.
4. Buses de pulvérisation: des buses à jet plat de 80 ou 110 ° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à réduction d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'appliqueur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne (selon l'ASABE).
6. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). **NE PAS** appliquer par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture sensible, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent) ou des habitats aquatiques.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette.

Les doses d'application, les directives et les précautions sont spécifiques à chaque produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les doses recommandées pour l'épandage aérien indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, ne pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil disponible.

Précautions relatives à l'équipe au sol

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les préposés au mélange/chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange/chargement du produit et pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur de grande culture, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Il est important de vérifier à petite échelle la compatibilité physique des produits antiparasitaires utilisés en mélange avant de remplir le réservoir du pulvérisateur. Vérifier la compatibilité des mélanges contenant le fongicide TRIVAPRO A en effectuant un essai en bocal avec des quantités proportionnelles des produits d'association et d'eau avant de les mélanger dans le réservoir du pulvérisateur.

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou **PEUT ÊTRE** mélangé à l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant d'être utilisés.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.

REMARQUE : les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lots.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

Il **N'EST PAS** recommandé de combiner des formulations (WG ou DF) solides et des produits d'association liquides dans un même lot. Mélanger les lots de formulations WG ou DF tout d'abord, pomper dans la trémie, puis ajouter les produits d'association liquides par induction ou sous la forme de mélanges par lot supplémentaires. Lorsque plusieurs produits sont mélangés, respecter l'ordre de mélange suivant.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de solution de pulvérisation désirée. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Bien mélanger tous les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter pour obtenir un mélange complet. Pomper dans la trémie.
3. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot le fongicide TRIVAPRO A (SE) et toutes les autres formulations SE ou SC.
4. Bien mélanger par lot tous les produits d'association de formulation EC. Les formulations EC peuvent aussi être ajoutées au lot de l'étape 3.
5. Induire ou bien mélanger par lot les solutions de produits d'association de formulation SN ou SL. Les formulations SN/SL peuvent aussi être ajoutées au lot à l'étape 3.
6. Pomper les produits SC, EC et/ou SN/SL mélangés par lot dans la trémie.
7. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
8. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que possible une fois en vol.

9. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
10. **NE PAS** procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le fongicide TRIVAPRO A, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide TRIVAPRO A sécher dans l'équipement d'application.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider le réservoir, la rampe et tous les boyaux, les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux désirables, des puits ou d'autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

Précautions relatives au pilote

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'utiliser ce produit. Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides. Assurer une pulvérisation uniforme en limitant le risque de dérive. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des technologies de marquage appropriées. Le marquage par GPS est recommandé.

NE PAS épandre de pesticides sur des plans d'eau. Éviter que le brouillard de pulvérisation dérive et atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées doivent être respectées.

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (Norme S-572.1 de l'ASABE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion au sol **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

DIRECTIVES DE PULVÉRISATION

1. Volume d'eau : Appliquer dans au moins 45 L de solution de pulvérisation à l'hectare OU dans le volume indiqué dans les tableaux ci-après sur les cultures et les insectes, selon le volume le plus GRAND.
2. Buses de pulvérisation: N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant à la classification moyenne ou grossière de l'ASABE (diamètre médian de 300 microns ou plus).
3. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille allant de moyenne à grossière (selon l'ASABE).
4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). **NE PAS** appliquer par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. **NE PAS** appliquer également lorsque le vent souffle en direction d'une culture sensible, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent) ou des habitats aquatiques.

Zones tampons

Des zones tampons **NE** sont **PAS** requises quand on utilise les méthodes ou l'équipement de pulvérisation suivante : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est cependant requis de respecter les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, boisés, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et autres milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons en mètres requises pour la protection :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:		Habitats terrestres
			inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur agricole muni d'une rampe d'aspersion*	soja, maïs, blé, avoine, orge, seigle, triticales		1	0	1	1	1
Pulvérisation aérienne	maïs, avoine, blé, orge, triticales	Avion	1	0	3	1	20
		Hélicoptère	1	0	1	1	20

* Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter celle des zones tampons des produits qui est la plus étendue (restriction la plus sévère) en utilisant la taille de gouttelettes la plus grossière, selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

GESTION DE LA DÉRIVE

ATTENTION

Le fongicide TRIVAPRO A est extrêmement toxique pour certaines variétés de pommiers.

ÉVITER TOUTE DÉRIVE DE PULVÉRISATION. Éviter par tous les moyens d'endommager les pommiers (et les pommes). NE PAS pulvériser le fongicide TRIVAPRO A lorsqu'il existe un risque de dérive de la solution pulvérisée vers des pommiers.

NE PAS pulvériser quand les conditions météorologiques favorisent la dérive au-delà de la zone à traiter. Parmi les conditions qui peuvent favoriser la dérive, mentionnons les inversions de température, la vitesse et la direction du vent, les combinaisons buse-pression, la taille des gouttelettes pulvérisées, etc.

NE PAS traiter des pommiers avec de l'équipement de pulvérisation qui a précédemment été utilisé pour appliquer le fongicide TRIVAPRO A. Même s'il n'y a qu'une trace, le fongicide TRIVAPRO A peut se révéler extrêmement toxique pour certaines variétés de pommiers et de pometiers.

IL INCOMBE À L'APPLICATEUR D'ÉVITER TOUTE DÉRIVE DE LA SOLUTION PULVÉRISÉE.

MODE D'EMPLOI

Soja

SOJA	
MALADIE	Rouille asiatique du soja (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	1,0-1,5
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Effectuer la première application de fongicide TRIVAPRO A au premier signe de maladie. Appliquer la dose élevée seulement lorsque l'incidence de la maladie est élevée. Une deuxième application à un intervalle de 14 jours peut être nécessaire si les conditions persistent. Il est important de protéger les cosses de soja qui sont en développement et les légumineuses en cosse.</p> <p>On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal.</p> <p>Appliquer dans au moins 45 L d'eau à l'hectare.</p>
MALADIE	Blanc (<i>Microsphaera diffusa</i> , <i>Erysiphe pisi</i> , <i>E. polygoni</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	1,0
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Effectuer la première application de fongicide TRIVAPRO A au premier signe de maladie. Une deuxième application à un intervalle de 14 jours peut être nécessaire si les conditions persistent.</p> <p>On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal.</p> <p>Appliquer dans au moins 45 L d'eau à l'hectare.</p>
MALADIE	Anthraxose (<i>Colletotrichum truncatum</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	1,0-1,5
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Le premier traitement doit être effectué avant l'établissement de la maladie et au plus tard au début de la floraison.</p> <p>Une deuxième application à un intervalle de 14 jours peut être nécessaire si les conditions persistent. Il est important de protéger les cosses de soja qui sont en développement et les légumineuses en cosse.</p> <p>Appliquer la dose élevée seulement lorsque l'incidence de la maladie est élevée.</p> <p>On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal.</p> <p>Appliquer dans au moins 45 L d'eau à l'hectare.</p>

MALADIE	Cercosporiose (<i>Cercospora sojina</i>)
CULTURES	Soja
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	1,0-1,5
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer la première application de fongicide TRIVAPRO A au stade de croissance R3 (début de la formation des gousses) et 14 jours plus tard, au stade R5 environ.
MALADIE RÉPRIMÉE	Moississure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>)
CULTURES	Soja
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	1,5
MOMENT DU TRAITEMENT	Commencer les applications au stade R1 (début floraison) jusqu'au stade R2 (pleine floraison) et, au besoin, répéter de 10 à 14 jours plus tard au stade R3 (début de la formation des cosses). Appliquer dans une quantité suffisante d'eau pour obtenir une couverture adéquate du feuillage. Le volume de solution pulvérisé varie d'ordinaire selon la croissance des plantes. Pour un rendement optimal, utiliser des volumes de pulvérisation allant de 200 à 600 litres à l'hectare, selon la croissance des plantes.
Restrictions :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. NE PAS EFFECTUER PLUS DE DEUX TRAITEMENTS PAR SAISON AVEC LE FONGICIDE TRIVAPRO A. 2. Ne pas appliquer à moins de 30 jours de la récolte pour les cultures le soja. Ne pas traiter dans les 15 jours précédant la récolte pour le sous-groupe de culture 6A (légumineuses à cosses comestibles). Ne pas effectuer plus d'un traitement sur le soja et les pois secs récoltés pour le foin. Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte de foin de soja et de pois secs. 3. Ne pas utiliser les tiges de pois secs traités pour nourrir les animaux. 4. Certaines légumineuses n'ont pas fait l'objet d'essais d'efficacité et de phytotoxicité aux doses recommandées sur l'étiquette; l'utilisateur assume donc les risques de l'utilisation du fongicide TRIVAPRO A sur ces cultures. Le fongicide TRIVAPRO A peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre. Le fongicide TRIVAPRO A est plus efficace lorsqu'il a le temps de sécher avant une pluie. <p>Pour les haricots secs en particulier, il est recommandé d'effectuer un essai sur une petite superficie avant d'appliquer le fongicide TRIVAPRO A à l'ensemble du champ.</p>	

CÉRÉALES	
CULTURE	Orge
MALADIE	Rayure réticulée de l'orge (<i>Pyrenophora teres</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	0,5* - 1,0
MOMENT DU TRAITEMENT	Dès les premiers signes de maladie à partir du stade deux feuilles (G.S. 12-23). Lorsqu'une gamme de doses est indiquée, utiliser la dose la plus élevée si de fortes infestations se sont déjà produites dans le champ et/ou si les conditions sont favorables au développement des maladies.
CULTURE	Blé
MALADIES	Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>), tache septorienne (<i>Septoria</i> sp.)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	0,5* - 1,0
MOMENT DU TRAITEMENT	Dès les premiers signes de maladie à partir du stade deux feuilles (G.S. 12-23). Lorsqu'une gamme de doses est indiquée, utiliser la dose la plus élevée si de fortes infestations se sont déjà produites dans le champ et/ou si les conditions sont favorables au développement des maladies.
CULTURES	Orge, avoine
MALADIE	Rayure réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	0,75
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (G.S. 29-55). On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal.
CULTURES	Orge, seigle
MALADIE	Tache pâle (<i>Rhynchosporium secalis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	0,75
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (G.S. 29-55). On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal.
CULTURE	Orge
MALADIE	Rouille naine (<i>Puccinia hordei</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	1,0
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (G.S. 29-55). On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal.
CULTURES	Blé, orge, seigle, avoine, triticale
MALADIE	Tache septorienne (<i>Septoria</i> sp.)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	0,75
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (G.S. 29-55). On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal.

CÉRÉALES	
CULTURES	Blé, orge, seigle, triticale
MALADIE	Tache auréolée (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	0,75
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (G.S. 29-55). On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal.
CULTURES	Blé, orge, seigle
MALADIE	Rouille striée (<i>Puccinia striiformis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	0,75 - 1,0
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (G.S. 29-55). On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal. Lorsqu'une gamme de doses est indiquée, utiliser la dose la plus élevée si de fortes infestations se sont déjà produites dans le champ et/ou si les conditions sont favorables au développement des maladies.
CULTURES	Blé d'hiver, blé de printemps
MALADIE	Rouille brune (<i>Puccinia triticina</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	0,75 - 1,0
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (G.S. 29-55). On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal. Lorsqu'une gamme de doses est indiquée, utiliser la dose la plus élevée si de fortes infestations se sont déjà produites dans le champ et/ou si les conditions sont favorables au développement des maladies.
CULTURE	Avoine
MALADIE	Rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i> var. <i>avenae</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	0,75 - 1,0
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter une fois entre la montaison et la mi-épiaison (G.S. 29-55). On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal. Lorsqu'une gamme de doses est indiquée, utiliser la dose la plus élevée si de fortes infestations se sont déjà produites dans le champ et/ou si les conditions sont favorables au développement des maladies.

*Répression seulement aux doses inférieures à 0,75 L/ha.

Restrictions particulières :

1. NE PAS effectuer plus que deux traitement par saison.
2. NE PAS appliquer dans les 45 jours précédant la récolte du grain et de la paille.
3. NE PAS effectuer plus d'une application dans les cultures destinées à la production de fourrage et de foin. NE PAS récolter dans les 30 jours précédant la récolte des cultures destinées à la production de fourrage et de foin (DAAR de 30 jours).
4. Certaines de ces cultures céréalières n'ont pas été testées pour ce qui est de l'efficacité et de la phytotoxicité aux doses recommandées sur l'étiquette; l'emploi du fongicide TRIVAPRO A est à la discrétion de l'utilisateur. Le fongicide TRIVAPRO A peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre.
5. Dans certaines conditions environnementales, les mélanges de TRIVAPRO A et d'herbicides (en particulier ceux contenant du bromoxynil) et/ou des engrais peuvent causer des dommages aux cultures.

APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 100 L d'eau à l'hectare.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 45 L d'eau à l'hectare.

MAÏS	
CULTURES	Maïs de grande culture; maïs sucré (y compris la production de semences); maïs à éclater (y compris la production de semences)
MALADIES	Rouille (<i>Puccinia sorghi</i>) Helminthosporiose du Nord du maïs (<i>Setosphaeria turcicum</i>) Helminthosporiose du Sud du maïs (<i>Cochliobolus heterostrophus</i>) Kabatiellose (<i>Aureobasidium zeae</i>) Cercosporiose (<i>Cercospora zeae-maydis</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	0,75 - 1
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement au premier signe de maladie, et faire suivre d'un deuxième traitement 14 jours plus tard si les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal. Utiliser la faible dose lorsque la maladie affecte la culture faiblement ou modérément. N'utiliser la dose élevée que lorsque l'infestation est importante.
MALADIES SUPPRIMÉES	L'antracnose (<i>Colletotrichum graminicola</i>)
DOSE DE PRODUIT (L/ha)	1
MOMENT DU TRAITEMENT	Effectuer le premier traitement au premier signe de maladie, et faire suivre d'un deuxième traitement 14 jours plus tard si les conditions environnementales sont favorables au développement de la maladie. On obtiendra de meilleurs résultats avec une couverture et une pénétration appropriées du couvert végétal.
Restrictions particulières :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. NE PAS appliquer sur le maïs grain ou fourrage dans les 14 jours précédant la récolte. 2. NE PAS appliquer dans les 30 jours précédant la récolte pour le fourrage. 3. NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte du maïs sucré. 4. Ne pas effectuer plus de deux applications de fongicide TRIVAPRO A par saison. 5. Le fongicide TRIVAPRO A peut être appliqué par voie aérienne ou terrestre. 	
APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 100 L d'eau à l'hectare.	
APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE : Appliquer les doses indiquées dans au moins 45 L d'eau à l'hectare.	

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, fongicide TRIVAPRO A, mélange de fongicides du groupe 3 (propiconazole) et du groupe 11 (azoxystrobine). Le fongicide TRIVAPRO A présente deux modes d'action : 1) DMI (inhibiteur de la déméthylation de la biosynthèse des stérols) [groupe 3]; 2) inhibiteur du site de la Qo (quinone outside) au sein du système de transport des électrons (QoI) et perturbateur de la synthèse des membranes en bloquant la déméthylation [groupe 11]. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide TRIVAPRO A et à d'autres fongicides du groupe 3 ou du groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Ne pas dépasser le nombre total de traitements permis avec le fongicide TRIVAPRO A par saison et par culture, tel qu'il est mentionné sur l'étiquette.

Suivre les recommandations sur les cultures quant au nombre total de traitements prescrits et alterner, tel qu'indiqué, avec des fongicides d'autres groupes.

L'élaboration de programmes de pulvérisation couvrant toute la saison pour les fongicides du groupe 11 (QoI) est de mise lorsqu'il faut effectuer des traitements multiples. Le programme devrait limiter l'utilisation d'un fongicide du groupe 11 employé seul au tiers de l'ensemble des traitements pendant la saison ou l'utilisation d'un fongicide du groupe 11 employé en mélange à la moitié de l'ensemble des traitements pendant la saison. Les programmes qui comportent des traitements avec des fongicides du groupe 11 employés seuls et/ou des traitements avec des mélanges contenant des produits du groupe 11 ne devraient pas représenter plus de la moitié de l'ensemble des traitements.

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide TRIVAPRO A ou d'autres fongicides des groupes 3 et 11 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas faire de traitements consécutifs avec le fongicide TRIVAPRO A ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une même saison. Ne pas appliquer à des doses plus faibles que celles qui sont recommandées sur l'étiquette.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides ou les bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.

Surveiller les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Syngenta Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide TRIVAPRO A chez l'agent pathogène.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez le www.syngenta.ca.

Limites d'application et délai de sécurité avant la récolte

Culture	Délai de sécurité avant la récolte	Nombre maximal d'applications par année
Soja	30 jours	2
Légumineuses en cosses vertes et écosées	15 jours	2
Foin de soja	14 jours	1
Grain et paille : Blé, orge, avoine, triticales	45 jours	2
Fourrage et foin : Blé, orge, seigle, avoine, triticales	30 jours	1
Maïs de grande culture	30 jours	2
Maïs sucré (y compris la production de semences) Maïs à éclater (y compris la production de semences)	14 jours	2

TRIVAPRO® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.